



## Le secteur de l'eau en Oman

Avril 2019

© DG Trésor

*Situé en zone aride, le Sultanat d'Oman souffre d'un stress hydrique important causé par des précipitations ne dépassant pas en moyenne 100 mm par an et un épuisement des ressources souterraines surexploitées par le secteur agricole (80 % de la consommation d'eau), alors que la démographie reste dynamique (+3,2 % / an) et que le Sultanat entend porter des projets industriels fortement consommateurs en eau. La demande en eau douce pourrait ainsi croître de plus de +10 % par an dans les prochaines années, encourageant les autorités à recourir davantage aux ressources non-conventionnelles (dessalement et traitement des eaux usées). Le développement du secteur se heurte toutefois à des défis importants, à savoir le retrait progressif des subventions, l'extension et l'amélioration du réseau de distribution en dépit du contexte budgétaire contraint, la rationalisation de la filière (comprenant la privatisation des sociétés de distribution) et la contrainte liée à l'omanisation des emplois. La part de marché des entreprises françaises atteint actuellement 20 % en ce qui concerne le dessalement.*

### **1. Des ressources insuffisantes, à l'origine d'un stress hydrique important...**

Le Sultanat d'Oman est situé dans une région très aride avec des précipitations qui ne dépassent pas 100 mm par an en moyenne, générant une situation de stress hydrique marquée. Les ressources naturelles, composées d'eau de surface et d'eaux souterraines estimées respectivement à 1,1 Md m<sup>3</sup> / an et 1,3 Md m<sup>3</sup> / an, représentent au total 88,7 % des ressources en eau du pays. Compte tenu de l'insuffisance et de l'imprévisibilité des eaux de surface, les eaux souterraines sont fortement utilisées à travers des puits ou via le système ancestral de captage et de distribution de l'eau des « *falaj* ». L'évolution attendue des eaux souterraines reste, à cet effet, assez préoccupante. Elles devraient passer de 250 m<sup>3</sup> / habitant / an en 2015 à moins de 200 m<sup>3</sup> d'ici à 2025, conséquence de la faible pluviométrie, de l'insuffisante absorption de l'eau par le sol et d'un assèchement des nappes phréatiques dû au pompage massif par le secteur agricole (près de 80 % de la consommation d'eau). Reflet de la forte croissance démographique (+3,2 % / an) et d'un développement industriel continu, *OPWP*, l'entité publique en charge de superviser le secteur (et unique acheteur d'eau), estime une croissance moyenne de la demande moyenne en eau douce à +6 % par an, de 0,8 M m<sup>3</sup>/j en 2017 à 1,2 M m<sup>3</sup>/j en 2024, au sein du principal système intégré (près de 75 % de la demande d'eau) entre 2018 et 2024. Cette projection apparaît toutefois assez minorée d'après les professionnels du secteur, qui estiment qu'elle s'élèverait à plus de +10% / an.

### **2. ... justifiant un recours accru au dessalement d'eau de mer et à l'assainissement**

En l'état, le Sultanat est donc confronté à un déficit hydrique marqué contraignant les autorités à recourir davantage aux ressources non-conventionnelles (dessalement et traitement des eaux usées), comptant pour seulement 11 % des ressources totales actuelles mais pour 86 % de la production d'eau destinée aux particuliers et aux industries et distribuée par la *Public Authority for Water (Diam)*, le reste provenant des puits, utilisés particulièrement durant les périodes de forte demande. Les ressources non-conventionnelles sont amenées à croître rapidement au cours des prochaines années avec une priorité donnée au dessalement. Le Sultanat compte aujourd'hui 8 unités opérationnelles -de grande taille-, 5 en construction et 7 autres en projet (dont 4 venant en remplacement d'usines déclassées dans un futur proche). La capacité installée des unités de dessalement d'eau de mer devrait ainsi croître de 1,3 M m<sup>3</sup>/j à 1,8 M m<sup>3</sup>/j (+38,5 %) entre 2017 et 2024 au sein du principal système intégré (MIS). Du fait des difficultés budgétaires liées à la faiblesse des cours du pétrole depuis mi-2014, les autorités privilégient de façon croissante les partenariats publics privés (PPP), se traduisant par le recours à des contrats de type IWP

(*Independent Water Producer*) entre *OPWP* et des consortiums d'entités privées (généralement constitués d'une ou plusieurs multinationales associées à un groupe omanais plus passif). Actuellement, toutes les grandes unités de dessalement sont ainsi gérées sur le modèle *IWP*. Quant au traitement des eaux usées, il reste pour le moment marginal, avec 11 usines situées dans le gouvernorat de Mascate, d'une capacité cumulée de seulement 170 792 m<sup>3</sup>/j. D'ici 2045, le Sultanat prévoit néanmoins de compter 133 usines d'assainissement avec une capacité de 979 000 m<sup>3</sup>/j, pour un coût total estimé à 6 Mds OMR.

### 3. Un secteur confronté à des défis de taille pouvant freiner son développement

- La diminution des subventions : l'eau distribuée par *Diam* est encore subventionnée aux deux-tiers de son coût total, soit 446,7 M USD (1,4 % des dépenses publiques), un niveau extrêmement élevé au regard des standards internationaux. Depuis l'initiation, début 2016, du retrait graduel des subventions (ciblant les gros consommateurs), l'eau coûte désormais 3 baisas pour les industriels et les agences gouvernementales (pour un coût de production de 7 baisas). Si le gouvernement s'est engagé à poursuivre la réduction des subventions, elle n'en reste pas moins très impopulaire.

- L'amélioration du réseau : actuellement, 57 % des foyers seulement sont reliés au réseau public de distribution de *Diam*, contre un objectif de 100 % d'ici 2040. Au vu de la situation de stress hydrique dans lequel se trouve le pays, les autorités ont prévu d'investir 6,5 Mds USD d'ici à 2040 pour le développement de nouvelles infrastructures de traitement de l'eau, l'amélioration des infrastructures de transports, notamment pour éviter des pertes trop importantes (un tiers de l'eau distribuée étant perdue pendant le transport) et l'extension du réseau de distribution (pour assurer la couverture totale du pays). L'ampleur des investissements interroge toutefois sur la capacité de financement, dans un contexte budgétaire dégradé et un accès de plus en plus onéreux du Sultanat aux marchés internationaux.

- La restructuration du secteur et la privatisation des sociétés de distribution : la gestion du secteur relève pour le moment d'une pluralité d'acteurs publics, des conflits d'intérêts latents nuisant à la cohérence d'ensemble du dispositif. Selon le plan de restructuration du secteur, qui doit être mis en œuvre d'ici à 2020, la formulation des grandes orientations pour l'eau et l'assainissement devrait être confiée au *Ministry of Regional Municipalities and Water Resources*. La réglementation du secteur serait assurée par *Diam*, quand la gestion du réseau de distribution reviendrait à 3 entités publiques différenciées par zones géographiques avec une ouverture progressive du capital aux investisseurs étrangers.

- L'omanisation des emplois : la décision du Ministère du Travail, en janvier 2018, de suspendre les délivrances de visas pour 87 professions dans 10 secteurs d'activité, a fortement affecté la filière eau, dans la mesure où cette interdiction concerne les ingénieurs. *OPWP* a même renchéri en invitant les entreprises étrangères du secteur de l'eau à présenter un plan d'action pour atteindre 100 % d'omanisation d'ici quelques années, malgré l'absence évidente de compétences d'ingénierie au sein de la population active. Le taux d'omanisation de la filière eau et énergie s'élèverait déjà à 65 %.

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate (adresser les demandes à [mascate@dtresor.gouv.fr](mailto:mascate@dtresor.gouv.fr)).

#### Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



#### Publication du Service économique de Mascate

Ambassade de France au Sultanat d'Oman  
Madinat Qaboos PC 115, MASCATE  
PO Box 208

Rédigé par : Louis MANGENOT  
Revu par : Gilles BORDES

Version du 02/04/2019